



«Projet d'urgence pour soutenir la Côte d'Ivoire dans la lutte contre la grippe»

Code du projet : OSRO/IVC/601/AFB

Donateur : Banque africaine de développement

Contribution : 1 million d'USD

Date du projet : 06/04/2016–30/06/2017

Régions ciblées : Côte d'Ivoire



Contact	Germain Dasylva , Représentant de la FAO en Côte d'Ivoire. Germain.Dasylva@fao.org
	Dominique Burgeon , Directeur, Division des urgences et de la réhabilitation. TCE-Director@fao.org

Objectif : Contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire et de la nutrition de la population, à l'accroissement de la résilience et à la protection de la santé publique.

Partenaires : Les Ministères des ressources animales et halieutiques (MIRAH) et de l'agriculture et du développement rural et l'Interprofession avicole ivoirienne (IPRAVI).

Bénéficiaires : Les services centraux (trois), les 19 directeurs régionaux et 77 directeurs départementaux du MIRAH les éleveurs et autres acteurs de la filière avicole.

Activités réalisées :

- Achat et distribution des équipements de contrôle des foyers (équipement protecteur individuel, désinfectants, glacières).
- Formation des éleveurs de la filière avicole moderne et des commerçants sur les bonnes pratiques d'hygiène sur les fermes et les marchés de volailles vivantes.
- Formation de la population/des commerçants sur les bonnes pratiques et leur rôle dans l'alerte précoce en cas de mortalité.
- Mise à niveau du Laboratoire régional de Bouaké.
- Conception et production d'un plan de contingence et du manuel de procédures opérationnelles pour le contrôle de la grippe aviaire hautement pathogène.
- Révision et validation des textes législatifs et règlementaires relatifs à la santé animale.
- Formation des groupements de défense sanitaire avicole.

Résultats :

- Minimisation des risques d'introduction et de propagation de la grippe aviaire dans le pays.
- Renforcement des capacités de diagnostic et de surveillance épidémiologique ainsi que de la biosécurité et biosûreté en matière de grippe aviaire tant du laboratoire que du personnel cadre et technicien du laboratoire et des services vétérinaires.
- Amélioration de l'hygiène dans les marchés et tueries avicoles à travers l'amélioration des équipements et la formation des acteurs de la filière avicole.
- Amélioration de la législation vétérinaire.